

Herbicide résiduaire de pré-levée et de post-levée, pour surface perméable, EXIT associe deux matières actives avec 2 modes d'action complémentaires.

Exit®

syngenta®

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

- EXIT® est un herbicide résiduaire destiné à lutter contre les mauvaises herbes pour des raisons sanitaires, sécuritaires et esthétiques.
- EXIT® est absorbé par les feuilles et les racines de la plante et présente également une action anti-germinative. Dans nos essais, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif.
- Composition : 50 g/kg de Prosulfuron et 500 g/kg de Dicamba (sous forme de sel de sodium).

Efficacité du Prosulfuron

Le Prosulfuron, de la famille des sulfonylurées, agit en bloquant la synthèse des acides aminés essentiels à la plante. La plante va cesser rapidement de grandir et dépérir.

Efficacité du Dicamba

Le Dicamba, de la famille des acides benzoïques, agit comme un analogue de l'auxine, en provoquant une croissance anarchique des cellules fatale aux adventices.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

- EXIT® permet de contrôler, un maximum d'adventices couramment rencontrées avec un plus sur la flore émergente (érigérons, trèfles, chardons, amarantes, carotte sauvage).

Annuelles et bisannuelles

Achillée millefeuille		Laiterons	
Amarantes		Luzernes	
Ambroisie		Matricaires	
Capselle bourse à pasteur		Millepertuis	
Carotte		Morelle noire	
Céraiste aggloméré		Panic pied de coq	
Chénopodes		Paturins	
Crépis		Picris	
Dactyle aggloméré		Plantains	
Digitaire sanguine		Ray-grass d'Italie	
Erigeron du Canada		Renouée des oiseaux	
Erodiums		Séneçons	
Euphorbes		Sétaires	
Fétuques		Stellaire	
Géraniums		Véroniques	

Pluriannuelles et vivaces

Chardons	
Epilobes	
Liserons	
Pissenlit	
Potentille rampante	
Trèfles	

- Très bonne efficacité
- Bonne efficacité
- Efficacité bonne à variable
- Efficacité moyenne
- Efficacité insuffisante

HOMOLOGATIONS

Usages	Cibles	Dose	ZNT aquatique ⁽¹⁾
Dés herbage PJT	dicotylédones, annuelles, bisannuelles, graminées annuelles	300 g/ha	5 m
Dés herbage total (DT) des sites industriels			
Dés herbage total (DT) des voies ferrées Uniquement pour une application à l'aide d'un train dés herbeur.		Traitement de 25% maximum de la surface pour les zones industrielles et autres infrastructures ainsi que PJT Traitement de la surface en plein tous les ans	

Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Produit utilisable toute l'année mais de préférence à la période indiquée ci-dessus.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Cible	Matériel de pulvérisation	Doses	Volumes d'eau	Surface traitée
Rampe de traitement	Pulvérisateur tracté	300 g de EXIT	300 litres	1 ha
Pulvérisateur à dos	Pulvérisateur à dos de 15 litres	7,5 g de EXIT	15 litres	250 m ²

- Introduire EXIT® en premier dans la cuve du pulvérisateur. Après dissolution complète, et si présence d'adventices, ajouter un herbicide foliaire curatif en maintenant l'agitation.
- Utiliser entre 250 à 400 litres d'eau par hectare sous une pression de 2 à 4 bars. Cette quantité sera déterminée à partir de l'étalonnage du pulvérisateur. Dans le cas de fortes infestations d'adventices, plus ou moins développées, utiliser la quantité de bouillie la plus élevée sans augmenter la pression.
- Lors de la pulvérisation, éviter toute projection directe sur les feuilles et les écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs. Éviter tout ruissellement de produit vers des cultures voisines.
- Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée, de préférence le soir. Exclure les périodes de gel.
- En cas de présence de vivaces sur la zone à traiter, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif.
- Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.
- Avant toute utilisation se référer aux étiquettes des produits.

Modalités d'application	Une application tous les ans sur surfaces perméables et sur 25% maximum de la surface pour les zones industriels et autres infrastructures ainsi que PJT.
Délai de rentrée	6 heures
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Formulation	Granulés dispersables dans l'eau (WG)
Conditionnement	Bidon de 300 g



Scannez ce QR code pour en savoir plus
www.syngenta-pro.fr

EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112**
ou contacter le centre antipoison
le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

0 800 887 887

Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 000 552

Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Fiche de données de sécurité

www.quickfds.com

EXIT® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

EXIT® - AMM N° 2140124 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Éviter les dérivés de pulvérisation vers les plantes non-cibles adjacentes (voies ferrées uniquement). Spe 4 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 25 % de la surface pour les usages « JEV'Désherb. Total/Sites industriels et autres infrastructures » et « JEV'Désherbage/PJT ».

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**